

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 septembre 2017 à 20H00

Sont présents :

CG :

Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Savary Haldimann Honorine, Pfeiffer Martine, Theurillat Aline, Boucard, Michel, Château Tom, Grange David, Jeanneret Eddy, Maradan Raphaël, Sauser Antoine

CC :

Chateau Eric (arrivera plus tard, raisons professionnelles), Hänni David, Raval Philippe, Vermot Julien

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances des 18.05.2017 et 15 juin 2017
3. Rapport sur le Restaurant du Vieux Puits
4. Point de la situation future Réfection de la route de traversée du village
5. Recherche de membres pour le Conseil général et Conseil communal
6. Informations du conseil communal
7. Divers

2. Procès-verbaux des séances des 18.05.2017 et 15.06.2017

N. Dunand : Avez-vous des remarques ou corrections à apporter au procès-verbal du 18 mai 2017 ?

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents. (10 oui)

N. Dunand : Avez-vous des remarques ou corrections à apporter au procès-verbal du 15 juin 2017 ?

P. Raval : une correction doit être apportée à la page 3, Point 5, Information du CC, il y a une erreur de calcul, il ne s'agit pas de 180'000 Fr. mais de 280'000 Fr.

M. Boucard : En page 12 du procès-verbal du 18 mai 2017, au niveau des travaux de la traversée du village, j'avais demandé s'il était possible de mettre un panneau interdiction de dépasser et Philippe m'avait répondu que ce serait problématique parce le car est arrêté parfois 15 minutes. Quand on m'a raconté cela, ça m'a fait dresser les poils, et j'ai fait une enquête chez nous, et il s'avère que le bus s'arrête 8 minutes. Il faudrait donc changer ce chiffre dans le procès-verbal.

A-L. Monard : Je ne peux pas le changer mais seulement mentionner ta remarque dans le procès-verbal de ce soir.

M. Boucard : Pour profiter de mon intervention, de ce fait, après avoir discuté de la problématique des bus arrêtés chez Car postal, les horaires ont été changés pour 2018 et les bus n'auront plus de correspondance à La Chaux-du-Milieu. Ce qui veut dire que si des gens attendent le bus pour aller au

Prévoux, soit ils feront le tour par le Quartier et remonteront. On ne peut plus rien changer, les horaires sont maintenant sous presse. Voilà, j'en ai parlé à mon supérieur qui m'a dit voilà on va faire ça, puisque ces bus sont arrêtés trop longtemps à La Chaux-du-Milieu, on va faire de sorte qu'ils s'arrêtent, déposent et repartent. C'est dommage !

P. Raval : Ce qui avait été demandé, c'est que le bus attende 8 minutes ailleurs que là.

M. Boucard : Oui mais on ne peut pas, c'est là le problème, parce qu'on ne sait pas où les faire attendre.

P. Raval : Il y a de la place devant la porcherie du Cachot.

M. Boucard : On ne peut pas c'est interdit selon nos directives, si on doit attendre de la correspondance, c'est à un arrêt de bus c'est tout. On n'est pas assuré en cas d'accident. C'est juste un peu dommage, La Chaux-du-Milieu avec Les Ponts-de-Martel sont les villages du canton les mieux desservis en transport public, et voilà on sanctionne un petit peu les clients.

P. Raval : Je rappelle que nous n'avons pas demandé cela et que c'est un peu facile de mettre cela sur le dos de la commune.

A. Theurillat : Est-ce-que les enfants qui reviennent de l'école de La Brévine qui doivent changer à La Chaux-du-Milieu pour aller jusqu'au Quartier n'auront plus de bus ?

M. Boucard : Non parce que le bus de Neuchâtel arrive toujours après celui de La Brévine.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents. (10 oui)

3. Rapport sur le Restaurant du Vieux Puits

Les conseillers généraux ont pu visiter le Restaurant du Vieux-Puits avant la séance.

P. Raval : Avez-vous déjà des questions par rapport à ce que vous avez vu ?

J. Bonvallat-Lörtscher : Peut-on me dire si le fonds de commerce comprend la clientèle ?

P. Raval : Le fonds de commerce, c'est tout ce qui peut être emporté, table chaises, machine à café. Pour la clientèle, il s'agit du « pas de porte » qui n'est plus autorisé depuis environ 10 ans. Je vais donner la parole à C. Brunner et O. Heger qui vont vous donner des explications relatives au fonds de commerce, à l'association qui réunit différentes personnes de la commune. Quand nous vous avons demandé l'autorisation de faire le rapport, je me sentais un peu seul face à tous ces chiffres, et aux visites des maîtres d'état qui s'enchaînaient pour établir les différents devis. Je me suis dit que ce n'était pas le but que la commune rachète ce restaurant et me suis approché d'Olivier pour voir ce qu'on pourrait faire pour fédérer un peu ce projet. Ce n'est pas un projet qui doit être porté à 100% par les autorités communales, ça doit aussi être porté par la population, par des gens qui s'investissent dans notre commune. C'est la raison pour laquelle, ils ont aussi travaillé à chercher des solutions, et je leur passe la parole pour qu'ils vous donnent quelques explications.

C. Brunner : Merci de nous avoir permis de venir ce soir pour vous expliquer ce que l'on ressent par rapport aux chiffres qu'on a reçus aussi en fin d'été. Ce qui s'est passé, c'est lorsque P. Raval a eu les devis et les exigences du SCAV, il a vu O. Heger et m'a contacté. C'est là qu'on s'est dit qu'avec de pareils chiffres, il fallait bouger et voir s'il y avait une possibilité avec des chiffres bien plus intéressants qu'à un moment donné. On a convoqué quelques personnes qui étaient intéressées dans un premier temps il y a plusieurs années, il y avait J-F. Choffet, M. Vuille, P. Brunner, E. Choffet et Y. Simon-Vermot pour voir ce qu'ils pensaient de ces nouvelles données. Tout de suite ça a été l'enthousiasme, pas forcément qu'il fallait sauter sur l'occasion, mais que ça valait la peine d'aller plus loin dans la réflexion pour voir ce qu'on pouvait faire.

La première idée était de faire une association qui participe pour une partie à l'achat du restaurant. Nous nous sommes vite rendu compte que ça compliquerait les choses donc, l'idée c'était justement que la commune de La Chaux-du-Milieu rachète le restaurant et qu'on crée une association aux conditions qui sont encore à voir.

Cette commission ferait le lien entre le gérant et la commune. Les soucis qu'il pourrait y avoir avec le gérant seraient plutôt du ressort de cette commission. Dans notre idée, c'était aussi indispensable qu'il y ait au sein de la commission deux représentants du Conseil général pour faire le lien entre la commission et la commune. On a pas encore fait grand-chose, si ce n'est réfléchir à établir un cahier des charges, il est trop tôt pour chercher un gérant, on n'est pas à un mois près, il n'y a pas d'urgence. Urgence il y a dans le fait qu'on doit donner une réponse à M. Baudraz. On s'est donné comme priorité d'établir le cahier des charges, et en parallèle, il faut commencer à chercher un gérant. Une chose également importante, une fois le gérant trouvé, il faudra le seconder et bien lui montrer qu'on est derrière lui ou elle. On ne va pas essayer de trouver quelqu'un et lui dire ensuite débrouille toi. Il faudrait aussi attacher une importance quant au côté régional de l'établissement, c'est-à-dire que nous ne souhaiterions pas qu'il y ait un Kebab, il y en a assez pas bien loin d'ici. Il faudrait qu'on essaie de garder une cuisine simple et une ambiance villageoise. Notre rôle aussi serait de traiter les problèmes qui surviendront au niveau du bâtiment dans le but de décharger la commune. L'étape suivante consistera aussi à promouvoir le restaurant, on pourrait aussi penser à une promotion plus générale quant à l'accueil touristique dans notre région.

Ce qu'il faut que vous sachiez, c'est qu'il faut que l'on trouve une solution, car si on ne le fait pas maintenant, on n'aura pas de restaurant encore un moment. Je crois que là on est dans une situation intéressante au niveau financier, que c'est une demande des villageois, et aussi des gens qui passent par ici et constatent qu'il n'y a vraiment plus rien. Il ne faut pas laisser passer l'occasion.

D. Grange : Est-ce qu'il y a déjà d'éventuels gérants qui seraient plus ou moins intéressés ? Y a-t-il déjà des pistes, des gens qui ont dit « Tiens moi pourquoi pas » ?, mais à telles conditions ou pas du tout ?

C. Brunner : A telles conditions non, mais lorsque nous nous sommes retrouvés, J-M. Boyeau qui travaillait au Prévoux était présent, mais ça n'est pas allé plus loin que ça.

O. Heger : On n'a pas voulu s'avancer et agir plus que ça avant la décision de ce soir. On ne voulait pas non plus faire de fausses promesses tant que les autorités n'ont pas validé le projet. Par contre. On s'est renseigné sur le coût de certains établissements similaires dans la région, et ils sont nettement supérieurs à ce que l'on pourrait proposer.

D. Grange : Par rapport à votre idée de Fondation ou groupement qui chapeaute ou seconde votre gérant, vous n'avez pas peur que plutôt que de l'encourager à reprendre une gérance de restaurant et à avoir une certaine indépendance, de l'effrayer plutôt ? Qu'il se dise il va falloir que je contente tout

ce comité qui est à côté et qui attend de moi quelque chose, alors qu'un gérant, comme je le vois, n'a pas besoin de ce groupement derrière lui. Dans la même idée, est-ce que c'est vraiment bien d'être très restrictif au niveau de la nourriture qui pourra être servie dans ce restaurant ? Evidemment, je ne verrais pas non plus un Mac Donald à cet endroit-là, mais j'ai vu des exemples dans d'autres villages, comme Villeret, ou Les Breuleux où des restaurants par exemple asiatiques de qualité se sont installés et ça a plutôt été bénéfique pour le lieu plutôt que néfaste.

A. Sauser : Il faut plutôt que vous précisiez que c'était malbouffe, fast-food, quelque chose comme ça.

C. Brunner : Oui c'était plutôt dans ce sens-là.

O. Heger : La vision globale c'était plus que ce soit homogène au niveau vallée, de ne pas penser que village, ceci pour satisfaire les gens qui se déplacent dans la vallée de La Brévine qui cherchent un endroit pour dormir et pour se nourrir. C'était dans l'idée de pouvoir déjà répondre à la demande de ces gens-là, puisque c'est eux la clientèle principale. Après je ne pense pas du tout que ce serait productif d'être trop pointu, il y a un équilibre à trouver. D'un autre côté le gérant pourrait aussi se sentir reconforté, on peut lui amener tout autre chose que de proposer sa carte de restauration.

C. Brunner : Le but est principalement de le seconder, on ne sera pas là pour le fliquer, ce n'est pas du tout le but. C'est plus pour qu'il ne se sente pas tout seul. On aura d'autres choses à faire que de contrôler tout ce qu'il fait. S'il a besoin de nous tant mieux. Au niveau du fonds de commerce, je crois qu'il est tout de même important qu'il doive l'acheter. C'est trop facile, sinon il paie une location de quelques milliers de francs et au bout de 3 ou 6 mois, il part et c'est prêt ! Alors qu'en l'achetant, il devra y réfléchir à deux fois. C'est sûr c'est un peu restrictif, mais je crois qu'il faut qu'on garde cette idée-là.

M. Pfeiffer : Votre association elle sera financière ? S'agira-t-il d'une aide, je ne vois pas bien ce que vous allez faire concrètement !

C. Brunner : On va déjà mettre l'accent sur le cahier des charges, chercher le gérant et lancer le truc. Ensuite s'il y a des choses spéciales à faire pour changer certaines choses, ce sera aussi notre rôle de trouver de l'argent et d'aider le gérant. Cette association n'a aucun but, sauf le fait que d'avoir mis en place un cahier des charges et de trouver quelqu'un. Dans un premier temps, elle est faite pour relancer la machine.

O. Heger : Elle pourra être appelée au niveau d'un changement de gérant, ou si le gérant se plaint que la fréquentation n'est pas bonne on pourrait être là avec un plan de promotion en renfort. Le but est de dire vous arrivez ici, il y a un fonds de commerce, mais aussi quelqu'un qui peut vous écouter. Elle servira à soulager l'administration communale en faisant le filtre par rapport aux questions du gérant.

M. Pfeiffer : Toi Olivier, tu es déjà bien impliqué dans ce domaine avec Chante-Joux.

O. Heger : Alors moi, du côté de Chante-Joux, le dialogue est ouvert. Avec le gérant, il y a un partenariat à faire.

D. Grange : Par rapport à ce rachat du fonds de commerce, selon les expériences de la restauration ça se passe comment généralement quand il y a une reprise ? Il n'y a pas de fonds de commerce ou bien le nouveau gérant ou le nouveau propriétaire du restaurant rachète le fonds de commerce précédent ?

P. Raval : Je peux vous dire qu'à l'arrivée d'un précédent gérant au Vieux Puits, le fonds de commerce valait 100'000 Fr. Lors d'un départ, il est possible de faire expertiser un fonds de commerce par Gastro suisse pour le revendre à son successeur. Cependant il faut être affilié à Gastro suisse pour pouvoir bénéficier de ce service. La commune n'est pas affiliée à Gastro suisse, c'est d'ailleurs pour cette raison que nous n'avons pas pu leur demander pour des questions financières d'évaluer le fonds de commerce actuel. C'est ID-Inox qui l'a évalué, valeur à neuf et valeur actuelle, à peu de frais. Celui qui va partir, il faudra qu'il revende le fonds de commerce, il aura peut-être changé des choses, il sera donc plus ou moins cher, ça se dévalue comme une voiture, c'est les années d'utilisation qui font le prix.

D. Grange : Dans ce cas-là, donc changement de gérant, c'est de nouveau l'association qui pourra aider éventuellement le gérant.

D. Hänni : En complément par rapport à ce futur projet de gestion, il faut se mettre dans l'idée en fait que si l'association n'existait pas, la commune devra gérer. L'idée, c'est vraiment de soulager la commune, qu'elle reprenne un peu le travail, qu'elle filtre, pas qu'à chaque petit truc le gérant téléphone pour dire que ceci ou cela ne va pas, ce qui referait une charge en plus pour la commune. C'est donc vraiment pour soulager la commune. Dans l'idée, comme ils l'ont déjà dit, c'est qu'il y ait des gens du conseil général qui fassent le lien, la commune deviendra propriétaire et aura l'obligation de ne pas juste déléguer cela à des privés avec mandat de gérer. C'est très simple, de proposer de soutenir et de faire éventuellement de la promotion ne peut être que bénéfique pour le gérant, qui sera lui aussi soulagé. Il s'agit d'une collaboration à 3 piliers : la commission, la commune et le gérant.

C. Brunner : Après ce que l'on pourrait se dire est-ce le rôle d'une commune d'acheter un restaurant ? Moi je pense que c'est bien dans le sens que si la commune achète, on ne se retrouvera pas avec le même problème que maintenant. Un privé pourrait se dire je n'ai plus envie d'un restaurant et je vais en faire un appartement. Avec l'achat par la commune on aurait une base qui nous assurera pour l'avenir du maintien d'un restaurant même en cas de changement de gérant. Dans le cas particulier, je pense que c'est bien que ce soit la commune qui achète, surtout aux conditions actuelles, le restaurant coûterait un million on devrait réfléchir différemment. Je ne crois pas qu'on va mettre en péril la commune.

P. Raval : Je sais que des personnes hors commune se posent aussi cette question, je pars du principe qu'on achète un bâtiment, c'est un investissement, ce n'est pas une dépense, un investissement doit rapporter en l'occurrence, on va discuter des chiffres après, mais ce projet devrait rapporter. Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de restaurants se sont fermés depuis 20 ans depuis la sortie du Locle autant côté Prévoux que côté Chaux-du-Milieu. La collectivité publique ne s'est jamais occupée de ces restaurants, on nous a demandé à plusieurs reprises de discuter notamment pour le Vieux-Puits, mais on parlait alors d'un million ! Une proposition a été faite à l'ancien propriétaire pour 1'200'000, il y a 15 ans, elle n'a pas été acceptée. Actuellement on est à Fr. 350'000 pour le restaurant uniquement.

Je pense que c'est une affaire à saisir, c'est indéniable et comme l'a dit Christophe, je crois qu'on ne prend pas beaucoup de risques. La Fiduciaire, la banque nous suivent. Il est clair que c'est un choix

politique. Le restaurant du Vieux Puits ne va pas tourner uniquement avec des clients de La Chaux-du-Milieu, c'est évident. Par contre, on constate quand même qu'il est situé sur un lieu de passage et qu'il a bénéficié d'une bonne notoriété pendant ses périodes d'ouverture. S'il est à ce prix-là maintenant, c'est qu'il y a des raisons que je ne peux pas trop évoquer de par mon secret de fonction. Il y a eu une transaction immobilière qui fait que nous avons pu obtenir ce prix. Par rapport au prix d'achat, il ne faudrait pas faire une location trop basse qui fasse qu'un futur gérant n'ouvre que les après-midis par exemple. Il faut qu'il ait une valeur de travail.

A. Sauser : Sur le principe, je suis d'accord sur tout ce que vous avez dit, je pense qu'il y ait un restaurant qui appartiendrait à la commune, serait vraiment un plus pour la région en général. Après, si je me mets à la place d'un conseiller général qui reçoit ce genre de dossier, quand on doit faire un investissement avec des deniers publics de Fr. 350'000, ce qui paraît bon marché, il me faut quelque chose de plus solide que juste « La fiduciaire accepte nos calculs.. ». Là, je regarde les taux de rendements, oui c'est intéressant, j'ai fait de tête comme ça, donc sur 12 ans c'est amorti avec un taux de rendement à 9%. Mais je pense qu'il faut aussi peser d'abord vraiment la situation financière de la commune pour pouvoir se mettre vraiment devant le fait accompli. Je pense que sur le principe tout le monde est pour, je crois que c'est impossible d'être contre quelque chose comme ça. Une telle bonne initiative..., mais après le nerf de la guerre c'est chaque fois l'argent et je pense que ça serait bien d'avoir une situation des investissements, aussi de tous les crédits qu'on a fait, savoir ce qui nous reste aussi à payer, pour que la commune ne se mette pas dans une situation délicate. Je pense que là plus qu'un tout petit mot de la Fiduciaire après un téléphone, je pense qu'un dossier serait pas mal. Sur un projet d'achat de Fr. 350'000, 1'000 Fr. de Fiduciaire pour un rapport, c'est rien ! Pour juste une décision saine et je pense que ça pourrait être intéressant de le voir comme ça aussi.

H. Savary Haldimann : Par rapport à cet emprunt de Fr. 350'000, on compte sur les locations du gérant pour rembourser. Si le gérant part au bout de 3 à 6 mois, comment va-t-on pouvoir continuer à payer ?

P. Raval : C'est un locataire, c'est comme dans tous les autres bâtiments communaux.

H. Savary-Haldimann : Oui, mais c'est une location plus importante que celle des appartements.

P. Raval : Non pas forcément si on compare à Temple 87.

A. Sauser : Ce sera plus dur à trouver !

P. Raval : Comme l'a dit avant la commission, c'est elle qui se chargera de trouver un gérant. Antoine, pour répondre à ta question tout-à-fait légitime, la demande peut être faite, au niveau des indicateurs financiers, ils sont variables.

A-L. Monard : La Fiduciaire indique suite à notre demande que nos indicateurs financiers ne varieraient que très peu.

C. Simon-Vermot : En effet, ils varient chaque année en fonction du résultat des comptes annuels. C'est vraiment le résultat annuel qui donne la situation de la commune.

P. Raval : La charge d'intérêts à 1,8 % indiquées dans le rapport devrait encore certainement être revue à la baisse selon téléphone à la banque la semaine dernière, le taux était alors à 1,54% à 10

ans. Cela représente une charge annuelle d'intérêts de 5'400.00 Fr. Même si on doit le chauffer un certain temps parce qu'il est inoccupé, on va pouvoir suivre le budget. Voilà après on pourrait vous faire un rapport plus détaillé.

A-L. Monard : Les investissements, vous les trouvez dans les comptes.

E. Jeanneret : On a vu en commission financière le résultat de tous nos investissements effectués ces dernières années, ils nous ont fait transpirer, mais on a vu que chaque investissement, notamment Temple 87 a été bénéficiaire, ça il faut aussi qu'on le dise. Les investissements qui ont été faits sont un peu plus stables que les autres, et d'avoir investi au niveau immobilier dans la commune ça fonctionne. Il faut qu'on en tienne compte, ça je pense que c'est un bon dossier pour la commune pour dire voilà ce qu'on a investi, voilà aussi nos rentrées qui sont là. Par contre c'est vrai que les sommes peuvent faire peur, mais les quelques centaines de milliers de francs investis ont un certain rendement comme pour le Vieux Puits. Je n'ai pas de problème avec ça, c'est vrai que ce serait idiot si par exemple on était à moins 9% de rendement ce qui n'est pas le cas, à 9% c'est vraiment bien. Ce qui me rassure c'est qu'on a une association qui est prête à faire des démarches pour avoir un restaurant qui tourne dans notre village, ça je trouve génial. Si on avait un gérant ou une gérante qui reste trois mois, qu'il faille rechercher quelqu'un, on sait qu'on a du monde qui se battra pour trouver. Par rapport au prix de Fr. 350'000, pour un appartement neuf, pour un privé, il faut compter 300'000 à 400'000 Fr. Là, il y a en plus un rendement pour la personne qui va louer ce restaurant. Je trouve que c'est assez bien au niveau business. Une autre chose qui me plaît bien c'est qu'on a quand même eu tous soucis qu'il y ait des petites dames pas très habillées dans ce bâtiment, je me dis que ce n'est peut-être pas le rôle de la commune d'acheter un restaurant, par contre c'est peut-être le rôle de la commune de garder une certaine « hygiène de vie » dans notre village. On aura un certain garde-fou et en plus une association qui est là pour aider au fonctionnement. Quand on voit le prix, même le fonds de commerce, c'est un petit pain béni pour notre commune et s'il faut juste arriver à l'acquérir pour amener une dynamique, je trouve que c'est bien et en plus financièrement au niveau des comptes on a vu qu'au niveau de Temple 87 où il y a eu de gros investissements, on était un peu tendus et ça roule.

Là on n'est moins tendus, il y a moins de risques, c'est meilleur aussi au niveau financier. Je pense que les comptes 2016 nous l'ont démontré aussi.

D. Grange : On avait vu lorsqu'on a passé au MCH2 qu'on était restreint au niveau de l'investissement par rapport à la situation précédente.

C. Simon-Vermot : Ces indicateurs ne dépendent que des résultats des comptes.

D. Grange : Il me semblait qu'on avait dit heureusement qu'on a fait l'achat de Temple 87 avant l'introduction de la nouvelle loi sur les finances.

C. Simon-Vermot : Tout-à-fait, il y a eu une période où il n'était plus possible d'investir, mais c'était aussi en fonction de notre résultat d'exercice qui était négatif.

D. Grange : On aurait aussi un contribuable de plus.

P. Raval : Ça c'est une autre question avec les changements qui vont entrer en vigueur au niveau des personnes morales et physiques, on espère que ça ira dans le sens de la discussion d'hier soir en séance, mais c'est un autre chapitre.

D. Hänni : Il faut penser que par rapport à l'ancien Vieux Puits, le nom est encore là. Ce n'est pas comme si on achetait un bâtiment où il n'y avait jamais eu de restaurant. Le jour où on l'achète, on installe une pancarte « Ouvert », il marche !, ça je peux vous le garantir, il n'y a pas de soucis à se faire.

Quand on n'analyse les chiffres quand on voit la location que le gérant a à payer, c'est peu de chose, il aura un outil de travail, son logement, s'il veut habiter dans ce petit logement, tout est compris. Quelqu'un qui a un peu de volonté, sans être hyper motivé pourra faire tourner ce restaurant. Si la commission fait bien son travail quand elle choisit quelqu'un, franchement à mon avis on ne prend aucun risque.

P. Raval : La location coûtait auparavant plus du double avec l'hôtel qui n'était pas plein à longueur de temps, et les locataires s'y plaisaient et bossaient en plus avec des charges encore autres que celles qui seront à assumer. Ce sera tout de même 1'200 Fr. de charges à assumer selon nos prévisions.

A. Theurillat : Au niveau du logement, à moins que ce ne soit une personne seule, je ne vois pas trop comment une famille pourrait s'y installer, personnellement, moi je n'y vivrais pas. Est-ce qu'une offre lui sera faite pour qu'il trouve un logement dans la commune, devra-t-il habiter la commune ?

P. Raval : Peut-être pas forcément habiter la commune, bien que les déplacements ne soient pas très avantageux pour un restaurateur par rapport à ses horaires. Au niveau de la commune pour l'instant nous n'avons rien à proposer si ce n'est un appartement de 2 pièces qui va se libérer en fin d'année à Temple 87.

D. Grange : On pourrait aussi créer une petite cuisine dans l'appartement.

P. Raval : D'après les renseignements que j'ai, les restaurateurs vivent en général dans leur restaurant, et lorsqu'ils ont congé, ils se rendent ailleurs, ils n'y restent pas. Mais l'appartement est là, c'est vrai qu'il n'est pas grand. Il faut aussi réfléchir à la possibilité d'attribuer la salle du haut au logement. A mon sens, ce n'est pas une bonne idée du fait que des comités peuvent s'y tenir et qu'en ce cas se sont des gens qui consomment ou mangent même une assiette après, ce qui est un plus pour le restaurant.

Par rapport à Chante-Joux, en discutant avec O. Heger, il pourrait presque garantir un 10% de chiffre d'affaires pour le restaurant avec ses clients. Actuellement, il met à disposition sa cuisine puisqu'il n'y a plus de restaurant pour ceux qui arrivent en soirée. Il ne faut pas oublier non plus l'épicerie, c'est aussi un plus pour M. Vuille et pour le futur gérant s'ils peuvent collaborer. Collaboration non négligeable avec les anciens gérants.

H. Savary-Haldimann : J'avais entendu dire à l'époque que les anciens gérants auraient bien repris, mais c'était trop cher, est-ce qu'ils seraient toujours intéressés ?

P. Raval : Non, nous les avons contactés.

D. Grange : Est-ce qu'on a des informations quant à l'hôtel ? Est-ce que les travaux commenceront seulement lorsque les appartements seront vendus ?

P. Raval : Non, comme l'entrée ne se situera plus au même endroit, ils attendent de savoir comment déposer les plans pour ne pas devoir le faire 2 fois. On a maintenant donné l'autorisation que les

couverts à voitures soient construits contre le mur du cimetière. Il y aura peut-être des oppositions, mais ils ont le droit de les implanter-là, la limite de protection du Temple se situe contre le mur côté Brévine, et pas à l'intérieur du parc qui est constructible. On espère qu'il n'y ait pas de levée de bouclier qui leur ferait perdre du temps. Les plans de l'hôtel sont faits, au niveau des garages qui ne pourront pas se construire sur 2 étages, ils sont en réflexion, soit les refaire, les doubler, les démonter, les reculer.

Il leur a été conseillé de les reculer du fait que c'est la neige et le sel qui les endommage. C'est ensuite Hypoimmo au Locle qui va faire la promotion de ces appartements. Ce ne sera pas forcément facile, ces appartements vaudront environ 350'000 sans garage ni couvert. Il ne faut pas espérer que cela devienne des appartements de vacances pour des gens qui souhaiteraient placer de l'argent dans l'immobilier sachant que dans le bas du canton et sur le Riviera c'est saturé ! Les investisseurs ont tendance à s'approcher des montagnes pour placer leur argent. C'est bien pour la valorisation de notre patrimoine, mais il ne faudrait pas que cela ne crée des lits froids.

N. Dunand : Il faut s'il n'y a plus de questions que nous prenions une décision.

P. Raval : La procédure au niveau de l'association ou comité de soutien à voir comment l'appeler, il faut aussi la définir. Nous allons aussi devoir nous approcher d'un notaire pour établir un acte notarié qui comprendra toutes les clauses précises de la transaction, par rapport à ce qui est compris dans le prix de vente, soit l'économat d'une valeur de Fr. 50'000 et le fonds de commerce. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est une transaction qui a été un peu douteuse, il y a eu quelques réticences des vendeurs. Nous avons obtenu difficilement des conditions écrites pour ce soir. En fait ce courrier n'est pas signé du propriétaire actuel, mais d'une entreprise immobilière mandatée par le propriétaire qui va se charger de la vente, entreprise qui s'occupe aussi de la rénovation de l'hôtel. Il n'y aura pas de souci de ce côté-là, tout sera sur l'acte notarié.

J. Bonvallat-Lörtscher : Je n'aime pas le terme de transaction douteuse.

D. Hänni : Pour clarifier, les transactions douteuses, ce n'est pas entre nous et le propriétaire actuel, mais lors des transactions d'avant, et cela ne nous regarde pas.

P. Raval : Ce que nous souhaitons ce soir c'est votre autorisation d'aller plus loin dans les différentes démarches, autant pour nous que pour l'association afin de pouvoir donner rapidement une réponse à M. Baudraz qui souhaite se défaire de ce bien le plus rapidement possible pour des raisons de santé.

N. Dunand : En fait d'aller plus loin, c'est clairement on n'achète ou on n'achète pas !

A. Sauser : Donc on vote un crédit ?

P. Raval : Non pas du tout, on ne vote pas encore l'arrêté, mais on désire obtenir le droit de se mettre autour d'une table avec les vendeurs en présence certainement de notre notaire et on viendra vous présenter un arrêté ensuite.

N. Dunand : Là on ne va pas voter un crédit, mais c'est quand même un engagement moral que les conseillers généraux vont faire ? Ils ne peuvent pas dire oui on y va puis après, ah non ! On ne veut plus ! C'est tout de même important, mais si ce n'est pas le crédit à voter. Il faut donc que vous soyez bien avec ça avant de répondre.

M. Boucard : Les chiffres on les a. J'aimerais juste rajouter avant le vote, qu'on avait déjà donné le feu vert à la commune pour aller de l'avant, je félicite la commune d'avoir été de l'avant et d'avoir fait ce projet comme présenté. Et en plus il y a l'association. Moi je pense qu'il faut accepter ce projet.

N. Dunand : S'il n'y a plus de questions, nous allons voter. Qui est pour que le conseil communal aille de l'avant pour les tractations de l'achat du Vieux Puits ?

Le conseil communal est autorisé à aller de l'avant dans les démarches en vue de l'acquisition de l'Auberge du Vieux-Puits. (9 oui, 1 abstention).

P. Raval : J'aimerais juste qu'on vote aussi par rapport au prix de la location en fonction des différents rendements, ceci pour donner des indices à la commission pour trouver un gérant.

A. Sauser : Nous n'avons pas encore voté l'achat définitif.

E. Jeanneret : On peut déjà trouver un gérant, faire un calcul et nous présenter un calcul de fonctionnement par rapport au prix d'achat au prix de location et à ce moment-là on pourra voter.

A-L. Monard : On peut déjà dire que ce ne sera pas en-dessous de 7% de rendement, et ce sera le minimum.

C. Brunner : J'aimerais juste savoir pourquoi Antoine tu t'es abstenu ?

A. Sauser : J'aimerais déjà quelque chose déjà d'un plus clair au niveau des chiffres, plus costaud quand même, juste pour que le jour où je dois voter une somme pareille, en mon âme et conscience je puisse voter avec vraiment quelque chose de plus solide, sinon je ne le fais pas. Et je me suis abstenu aussi sur le fait que je ne sais pas sur quoi je vote. Ce n'est pas un crédit, c'est aller de l'avant, cela ne veut rien dire aller de l'avant. J'aimerais bien que quand on fait des votes, ce soit écrit noir sur blanc ce qu'on doit voter. On vote des trucs, moi je ne sais même pas la plupart du temps, je lève la main, je dis oui, sur le principe il n'y a rien d'écrit, je pense ça ce serait la moindre. Un bout de papier qui dit sur quoi on vote, c'est la plupart du temps aller de l'avant, pour moi ce n'est pas clair. Eux ne savent pas non plus ce qu'ils vont devoir faire, on leur a dit allez de l'avant, ils font ce qu'ils veulent ! Ou alors ils ne font rien parce qu'on ne leur a rien donné. C'est aussi bien si on pèse nos mots et qu'on met des mots un peu plus forts que « allez de l'avant ». Voilà pourquoi je me suis abstenu.

N. Dunand : On pourrait donc dire plutôt un accord de principe du conseil général.

A. Sauser : C'est mieux déjà !

H. Savary Haldimann : Par rapport à la commission qui devra aider l'association, tant que le restaurant n'est pas ouvert, la commission par rapport au Conseil général n'aura rien à faire.

D. Hänni : Selon la loi, il faut parler d'une commission au sein de laquelle sera représenté le conseil général.

A. Sauser : Sur le même principe qu'une commission extra-parlementaire.

C. Brunner : Il serait bien de réfléchir à qui pourrait être intéressé. Plus vite on se retrouve pour réfléchir à la suite mieux ce sera.

O. Heger : Ne serait-ce que pour réfléchir ensemble à l'établissement du cahier des charges.

C. Brunner : Même s'il n'y a pas encore de décision par rapport à l'achat, rien n'empêche qu'il y ait peut-être déjà 2 personnes qui sont motivées du Conseil général qui viennent nous donner un coup de main. On ne veut pas attendre le vote du crédit sans bouger pour le cahier des charges et prendre des contacts.

N. Dunand : Est-ce qu'éventuellement quelqu'un serait intéressé à faire partie de la commission ?

Sont intéressés à faire partie de la commission du Vieux-Puits :

Joëlle Bonvallat-Lörtscher – Honorine Savary-Haldimann – Raphaël Maradan – Antoine Sausser.

C. Brunner : Nous allons donc prochainement vous contacter.

C. Brunner et O. Heger quittent l'assemblée.

4. Point de la situation future Réfection de la route de traversée du village

P. Raval : Indique qu'il y aurait 2 oppositions au projet de personnes n'habitant pas la commune. Elles ne posent pas autrement de soucis. L'installation de chantier qui aurait dû se situer dans le parc du Vieux-Puits sera déplacée sur le terrain communal, derrière les trois garages de l'entrée du village. Ceci pour éviter que le parc du Vieux Puits ne soit pas utilisable en cas de réouverture. Les conditions financières et d'occupation du terrain doivent encore être définies. L'exploitant actuel sera averti. La mise à l'enquête aura lieu de fin septembre à fin octobre, les plans et différents documents seront consultables au bureau communal. Finalement un mur sera vraisemblablement construit à charge de l'Etat pour soutenir le talus allant de chez M. Boucard jusqu'au hangar des pompes. On attend d'avoir le prix de la part communale à budgéter en 2018 dans le cadre de ce projet. Les soumissions ne peuvent pas être envoyées tant que la mise à l'enquête n'est pas terminée. Les travaux auront lieu de début mars jusqu'à fin septembre. Les accès seront maintenus pour le bas du village lors de Corbak.

D. Grange : Tous les propriétaires ont-ils été contactés ?

P. Raval : Oui, certains sont mécontents, mais principalement en réaction à d'autres décisions prises par l'Etat les concernant pour d'autres problèmes, pas en rapport avec la traversée du village.

M. Boucard : J'ai été contacté en tant que propriétaire bordier et j'ai trouvé que l'Etat était très généreux, j'ai découvert que mon terrain valait cher.

P. Raval : Les tarifs ont été fixés par rapport au prix du marché de la commune. Il a été adapté côté sud par rapport au prix de vente du terrain de La Lisière. Nous devons étudier les soumissions et vous présenter un arrêté de demande de crédit. Un rapport sera établi par l'Etat. Le conseil communal souhaiterait que des entreprises du village puissent participer à ces travaux. Il faudra aussi définir si l'on prend un ingénieur pour le suivi des travaux pour la commune ou si on travaille avec celui de l'Etat.

La mission d'un ingénieur pour la commune consisterait à contrôler les factures en fonction des devis et des travaux réellement effectués. Il représenterait la commune lors des réunions de chantier.

5. Recherche de membres pour le Conseil général et Conseil communal

P. Raval : Ce point est à l'ordre du jour puisqu'actuellement il nous manque une personne au conseil communal. Je passe la parole à D. Hänni et E. Château également à ce sujet.

D. Hänni : Je vais vous donner un aperçu de ma situation actuelle. Je suis en train de faire un choix au niveau professionnel. Dans le courant de l'année prochaine, il est presque sûr à 99% que nous allons quitter le village de La Chaux-du-Milieu. Je vais donc devoir quitter mon poste au sein du conseil communal ce qui me fait un peu mal au cœur parce que je suis bien ici. Il faudra donc trouver en remplaçant. Il n'était pas prévu que cela se passe ainsi, mais les circonstances font qu'il faut qu'on change d'orientation.

E. Château : Si pour toi c'est un changement professionnel, pour moi c'est un changement personnel. D'ici une petite année, il est fort probable que je quitte le village.

P. Raval : Ce qui veut dire que nous ne serons plus que 2 et qu'un conseil communal ne peut pas fonctionner à deux membres. On anticipe un peu les choses, mais s'il n'y a pas, il n'y a plus !! C'est donc un problème avec tout ce que cela peut engendrer... Il serait dommage que tout ce qui a été fait et combattu pour la vie du village (sociétés, finances, etc...) doive être abandonné parce que nous devrions fusionner par exemple avec Le Locle. Nous perdrons en grande partie notre autonomie. Depuis 5 ans, comme dans les communes avoisinantes, nous peinons à être au complet au sein de l'exécutif. La situation est fragile, il faut dire que chacun a une profession, personne n'est à l'abri d'un accident, d'une maladie. Il s'agit tout de même de l'avenir de notre commune et de nos citoyens. Je ne voudrais pas vous mettre la pression, mais je ne souhaite pas qu'on nous dise ensuite vous auriez pu nous dire avant. Les choses sont claires, il se peut que dans 6 mois nous ne soyons plus que deux ! et ça ne suffit pas !

H. Savary-Haldimann : Je pense que mon époux pourrait vous rejoindre, maintenant qu'il a terminé sa formation.

P. Raval : Il peut volontiers nous contacter, la porte est grande ouverte pour les intéressés, il est clair qu'on ne devient pas riche à un tel poste.

D. Hänni : Je précise qu'il ne s'agit pas d'un poste qui demande des compétences énormes, je suis un simple agriculteur et je m'en sors. On vit dans une région où les gens sont compréhensifs et prêts à expliquer les choses quand on est nouveau. Il ne faudrait pas avoir peur de ne pas être capable. Si vous en discutez autour de vous vous pouvez le dire. Ce n'est pas un métier, on fait ça à côté de notre travail, on y va gentiment.

P. Raval : Depuis le début de l'année, je crois, sauf erreur, qu'on a eu notre 14^{ème} séance de conseil communal.

Certains dicastères demandent plus de temps. On a passé à mon sens une excellente période avec beaucoup de charge de travail (chauffage à distance, Temple 87). L'ambiance est maintenant agréable au sein du conseil communal. Les rencontres sont riches. Certaines professions sont plus compatibles avec cette fonction qui demande certes d'y consacrer un certain nombre d'heures.

D. Grange : Demande l'échéance pour repourvoir ces postes.

D. Hänni : Normalement j'aurai une réponse définitive fin octobre, là je pourrai vous donner la date où je m'en irai, mais ce ne sera pas avant le 1^{er} avril 2018.

E. Château : Je n'ai encore rien de précis, ça va se préciser ces prochains mois je pense.

D. Grange : Si Honorine est au Conseil général et son époux au conseil communal, est-ce compatible ?

A-L. Monard : Oui.

P. Raval : En plus il manque des conseillers généraux. De plus il est indéniable qu'il faudrait que dans notre commune rurale, l'agriculture soit représentée au niveau des autorités. Nous comptons sur vous pour en parler autour de vous.

6. Informations du Conseil communal

D. Hänni

Transports scolaires

Un publicar amène 3 petits élèves de La Brévine à La Chaux-du-Milieu, par manque de place au Cerneux-Péquignot. Nous sommes en réflexion avec le Cercle scolaire du Locle pour que ce soit le transport scolaire de La Chaux-du-Milieu qui prenne en charge ces 3 élèves en raison du prix exorbitant pour le publicar.

Forêts

Une coupe de bois va se faire comme chaque année.

P. Raval

Routes des marais

Il a été décidé d'un commun accord avec les autorités du Cerneux de fermer les routes des marais côté Brévine à la circulation, excepté trafic agricole, forestier et services publics. Nous allons écrire aux utilisateurs agriculteurs qui déneigent ces chemins de ne plus le faire. Nous constatons que tous les chemins des marais ouverts en hiver sont en mauvais état. Une diminution de la circulation a été constatée durant la fermeture temporaire de cet été lors des travaux sur la route cantonale.

Stop La Clef-d'Or

A été installé, à voir si sera respecté.

Droit de passage devant la propriété de M. Péter-Comtesse

M. Péter-Comtesse a donné son accord, ceci permettra aux enfants des Gillottes d'emprunter le chemin du forage plutôt que la route cantonale pour se rendre à la Clef-d'Or.

Réfection route La Chaux-du-Milieu Le Cachot

Par mesure de prévention, une demande a été adressée pour demander le 60km/h et le marquage d'une ligne blanche devant la Fromagerie pour éviter les dépassements à cet endroit-là.

Chauffage du Temple

Une année d'utilisation nous a coûté Fr. 2'880 contre 5'500 à 6'000 auparavant. La température constante est agréable.

CSPVB

Pas beaucoup de nouvelles informations, qui iraient dans le sens de la réhabilitation du commandant. La compagnie ne fonctionne plus en exercices, n'a plus suffisamment d'heures de pratique.

Si problème de sinistre dans la vallée, c'est la compagnie des Marais et celle des Bayards qui vont intervenir. Il n'y aura certainement rien de neuf d'ici à la fin de l'année, les officiers sont auditionnés, cela devient démoralisant. L'inspecteur cantonal est averti, le concept de sauvetage et d'intervention a été changé pour la vallée. En cas de démission de membres de notre corps, les courriers nous parviendront en copie. Cette pratique pour faire pression auprès du Conseil d'Etat si une décision devait être prise par le comité directeur de SIS et l'Inspecteur cantonal pour la vallée.

E. Jeanneret : Ce n'est pas facile de tirer la compagnie qui ne comprend pas ce qui a engendré cette situation. Les cadres autant ceux de La Brévine que ceux de La Chaux-du-Milieu essaient de trouver des solutions. Je suis allé 4 fois à La Chaux-de-Fonds pour discuter avec le commandant pour essayer de trouver des solutions par rapport à la compagnie des Marais ou du Val-de-Travers qui pourraient nous soutenir, qu'on trouve un commandant remplaçant qui assume le travail de notre ancien commandant. Les démarches promises ne sont pas tenues, la collaboration est très difficile. La motivation de la compagnie m'inquiète, les membres attendent la décision finale pour le commandant avant de se prononcer quant à la poursuite de leur mandat. Je pense, c'est mon avis qu'environ 70% de la compagnie qui arrêterait, car ne souhaite plus travailler avec un pareil fonctionnement. Un exemple, des vélos ont été achetés, on est obligé d'aller aux Brenets pour pédaler une heure par mois pour maintenir notre forme. Une fausse alarme a été déclenchée à La Chaux, les pompiers de La Chaux ont été appelés, j'en suis responsable et je ne suis pas dans la liste d'appel. Après demande d'explication au SIS, j'aurais dû m'inscrire sur une liste à laquelle je n'avais pas accès. En raison de cette fausse alarme 14 pompiers n'ont pas été appelé car ne figuraient pas sur la liste, la retranscription a été mal effectuée.

P. Raval : Au niveau des alarmes tout a été centralisé, les changements au niveau informatique n'ont pas suivis à satisfaction. Au niveau des éventuelles interventions, l'alarme est gérée au SIS, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, l'officier de piquet va prendre des mesures par rapport à l'évènement. La motivation de la compagnie m'inquiète plus, je ne vois pas comment on va pouvoir retrouver des pompiers pour compenser les pertes.

E. Jeanneret : J'ai été convoqué à La Chaux-de-Fonds la première fois parce que j'étais la personne qui disait à la compagnie de ne pas aller aux exercices. Ce qui n'a rien avoir, puisque la compagnie ne voulait plus faire d'exercices, on leur a expliqué qu'on allait en organiser, pas par nous effectivement, mais qu'il serait toujours tenus. Pour la petite note, c'était la 26^{ème} fois cette année que je fonctionnais pour les pompiers, ça représente beaucoup de boulot pour aboutir à des décisions qui ne tiennent pas.

Tout le monde espère que le commandant sera réintégré, si c'est le cas, il faudra remotiver la compagnie à aller pédaler aux Brenets, on n'y échappera pas. Par contre s'il n'était pas réintégré, je sais qu'il y aura beaucoup de départs. Mais on essaie de se battre pour ramener un peu de clarté dans toute cette histoire.

Sécurité au niveau du canton

P. Raval : Le Littoral n'a pas pu se mettre d'accord sur la création d'une voire deux régions comme prévu dans la LPDIENS. Un projet est en réflexion pour la création d'une maison de la sécurité qui engloberait la PC, les pompiers et les ambulances. Une séance a eu lieu pour parler de ce projet, qui a été refusé par le Haut du canton. Problème qui ne favorise encore une fois pas la cohésion cantonale.

Finances cantonales

Séance convoquée par M. Kurt CE, l'Etat essaie de trouver des pistes de proposer des stratégies qui sont mal accueillies parce qu'on touche aux impôts par des bascules entre Etat et communes. Il n'y a pas vraiment d'idée. Le canton touche moins de péréquation, moins de rentrées fiscales des personnes morales et physiques. Il faudra trouver des solutions car il va manquer environ 100 millions avec déjà un déficit de 74'000'000 annoncé pour 2017. Nous verrons donc à quelle sauce nous allons être mangés.

Votations

P. Raval : Comme vous l'aurez certainement lu dans la presse le conseil communal a pris position en faveur du report de la bascule du produit de l'impôt des frontaliers (RIFRONT), nous vous recommandons d'aller voter.

6. Divers

D. Grange : Pour les villas qui sont projetées au Quartier de La Lisière, il semble qu'il y ait un gros blocage j'aimerais savoir s'il provient du canton ou de la commune ?

P. Raval : La commune n'y est pour rien, c'est le promoteur qui n'a pas appliqué le règlement de plan de quartier. On n'a pas encore de nouvelles par rapport à de nouveaux plans modifiés en concordance avec le règlement. Pour Vers Lermite un dossier complet a été présenté, mais nous n'aurons pas de nouvelles avant octobre selon courrier du SAT.

Dates à retenir :

- **Jeudi 9 novembre 2017 à 20h00, Conseil général à confirmer (arrêté Vieux-Puits)**
- **Jeudi 7 décembre 2017 à 20h00, Conseil général (Budget 2018)**

La séance est levée à 22h05

A-L. Monard



